PMRA APPROVED SH

GROUPE	15	HERBICIDE

Herbicide DUAL® II MAGNUM®

USAGE AGRICOLE

Concentré émulsifiable pour la suppression sélective des mauvaises herbes

GARANTIE

S-métolachlore*.....915 g/L
* et R-énantiomère

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX
PEUT SENSIBILISER LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION : **25729**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta protection des cultures Canada, inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario
N1G 4Z3
Téléphone: 1-877-964-3682

Booklet

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. Tout emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires.* L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT : Consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : Consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Ce produit contient un distillat de pétrole. Faire boire 2 ou 3 verres d'eau à la personne incommodée. **NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT**. La personne incommodée doit rester calme et se reposer**. NE JAMAIS FAIRE AVALER QUOI QUE CE SOIT À UNE PERSONNE INCONSCIENTE.**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer **IMMÉDIATEMENT** les yeux à grande eau courante, en tenant les paupières ouvertes pour rincer toute la surface de l'œil et des paupières. Consulter un médecin ou un centre antipoison.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever **IMMÉDIATEMENT** les vêtements contaminés et laver à fond la peau, les cheveux et les ongles à grande eau et au savon. En cas d'irritation, consulter un médecin ou un centre antipoison. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

EN CAS D'INHALATION : Amener la personne incommodée à l'air frais.

NE JAMAIS FAIRE AVALER QUOI QUE CE SOIT À UNE PERSONNE INCONSCIENTE. Si la personne incommodée a cessé de respirer, désobstruer les voies respiratoires et pratiquer la respiration artificielle. Consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison.

NOTE : Ce produit peut causer la sensibilisation de la peau chez certaines personnes.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

En cas d'ingestion, il n'existe pas d'antidote spécifique. Administrer un traitement symptomatique. Si une grande quantité de produit a été ingérée et que le vomissement s'est révélé inadéquat, faire un lavage d'estomac. La matière active de ce produit, le S-métolachlore, possède une forte affinité pour le charbon activé. On peut administrer une suspension de charbon activé dans de l'eau pour absorber le reste de la substance toxique. Les réactions de la peau ont été traitées avec des antihistaminiques et des onguents contenant un agent anti-inflammatoire.
Ce produit contient un distillat de pétrole.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Éviter le contact avec les yeux ou le contact prolongé avec la peau. Ne pas inhaler les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale, les sources d'approvisionnement en eau potable ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, un chapeau et des bottes fermées pendant toutes les activités. Pour manipuler le concentré, porter les vêtements mentionnés ci-dessus ainsi que des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes à coques ou un écran facial. Ne pas inhaler les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation. Si la ventilation est inadéquate, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire, fumer ni appliquer de cosmétiques aux endroits où il y a un risque d'exposition à ce produit. Porter des vêtements propres tous les jours. Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Laver et ranger les vêtements de protection séparément des autres vêtements de la maisonnée. Laver les vêtements à l'eau chaude additionnée de détergent avant de les remettre.

NE PAS retourner sur les lieux traités dans les 12 heures suivant le traitement. Si nécessaire, on peut retourner sur les lieux traités dans les 12 heures suivant le traitement pour effectuer des tâches de courte durée et ne nécessitant pas de travail manuel, pourvu qu'au moins 4 heures se soient écoulées depuis le traitement et que l'on porte une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques.

Afin de protéger les plantes aquatiques, éviter l'application hors cible ou la dérive vers des habitats fauniques importants tels que les terres humides, les marécages, les bordures asséchées des marais ou les plans d'eau. Établir une zone tampon de 29 mètres entre la dernière bande traitée et la bordure des milieux énumérés ci-dessus. Éviter la dérive du brouillard de pulvérisation vers la végétation nouvelle ou en voie de lever dans les plantations brise-vent ou les boisés. Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) requise parmi les produits utilisés dans le mélange.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est de modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par application directe, ni en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

ATTENTION : Ne pas laisser paître le bétail dans des cultures immatures traitées, ni couper celles-ci pour le foin; il n'existe pas de données suffisantes pour appuyer un tel emploi. Dans le cas du maïs, immature signifie avant l'épiaison. Ne pas récolter le maïs traité dans les 80 jours suivant l'application en postlevée. Faire une seule application par saison.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à **www.croplife.ca**.

ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION OU REMPLISSAGE DES CONTENANTS

Contenants recyclables :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples :
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

MODE D'EMPLOI

CULTURES TRAITÉES

L'herbicide DUAL II Magnum permet la suppression sélective des mauvaises herbes dans les cultures suivantes :

Maïs * (hybride, d'ensilage, de semence, sucré)
Soja
Haricots secs (*Phaseolus vulgaris*)
Haricots mange-tout (jaunes, verts)
Haricots de Lima
Pommes de terre
Betteraves à sucre
Tomates repiquées
Rutabagas
Lupin blanc doux
Pois de transformation
Arbres fruitiers (en production ou non)
Marcottières de peupliers de deuxième année ou plus

Semis ou plants repiqués de deuxième année ou plus des espèces suivantes : épinette blanche, épinette de Norvège, épinette noire, pin blanc, pin gris et pin rouge
Brocolis, choux et choux-fleurs repiqués
Fraisiers nouvellement repiqués

* L'herbicide DUAL II Magnum contient du benoxacor, une substance qui augmente le métabolisme du S-métolachlore dans le maïs. Ce métabolisme accru peut réduire le risque de dommages causés par le S-métolachlore aux jeunes plants de maïs qui se développent dans des conditions météorologiques défavorables, comme des température fraîches ou un stress causé par l'eau. Cependant, l'utilisation de l'herbicide DUAL II Magnum n'améliorera pas la protection pour les autres cultures indiquées sur l'étiquette.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Morelle d'Amérique[1]	Panic d'automne
Morelle noire de l'Est[1]	Sétaire (verte, glauque, géante)
Digitaire (sanguine, astringente)	Panic capillaire
Échinochloa pied-de-coq	Souchet comestible[2]

Amarante à racine rouge[3] (répression seulement)

1 Le traitement en prélevée permet parfois une meilleure suppression que l'application en présemis, l'incorporation au sol en présemis ou le traitement en postlevée.

2 Incorporation au sol en présemis seulement. Une sécheresse prolongée suivant l'application peut réduire le degré de suppression du souchet.

3 Incorporation au sol en présemis ou application en prélevée seulement.

MOMENT DU TRAITEMENT

EST DU Canada	PRAIRIES ET INTÉRIEUR DE LA C.-B.	C.-B. (RÉGION CÔTIÈRE)
Application de surface en présemis ou incorporation au sol en présemis ou application en prélevée ou application tôt après la levée	Incorporation au sol en présemis ou application en prélevée si irrigué dans les 10 jours	Application en prélevée

DIRECTIVES D'APPLICATION

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

APPLICATION DE SURFACE EN PRÉSEMIS

- Pour le travail minimum du sol (travail réduit) et le semis direct dans le maïs et le soja.
- L'application peut être faite jusqu'à 30 jours avant le semis.
- Dans la mesure du possible, ne pas déplacer le sol traité hors du rang ni déplacer le sol non traité vers la surface au moment du semis, car la suppression des mauvaises herbes pourrait en être réduite.

INCORPORATION AU SOL EN PRÉSEMIS

- L'incorporation immédiate au sol n'est pas nécessaire.
- L'équipement d'incorporation au sol doit comprendre la herse roulante ou la herse à dents de modèle Western.
- Sur les sols sablonneux, toute précipitation abondante suivant l'incorporation au sol peut causer le lessivage de l'herbicide.

DIRECTIVES POUR L'INCORPORATION AU SOL		
TYPE D'ÉQUIPEMENT	**PROFONDEUR MAXIMALE**	**VITESSE MINIMALE**
Cultivateur à dents en S (type danois)	10 cm	10 km/h
Cultivateur à dents vibrantes à tranchants chevauchants	10 cm	10 km/h
Pulvériseur tandem avec disques espacés de 18 cm au maximum	10 cm	6 km/h
Cultivateur actionné mécaniquement	5 cm	toute
Rouleau rayonneur et herse canadienne combinés	5 cm	10 km/h

L'herbicide DUAL II Magnum peut être appliqué en traitement généralisé ou en bandes. Pour le traitement en bandes, utiliser une roue de pression appropriée montée devant la buse pour aplanir la bande. Pour le traitement en bandes, utiliser proportionnellement moins de produit.

APPLICATION EN PRÉLEVÉE

- Appliquer uniformément sur un lit de semence ferme et exempt de grosses mottes.
- Il doit pleuvoir dans les 10 jours suivant l'application, à défaut de quoi un sarclage léger ou l'utilisation d'une houe rotative sera nécessaire.
- L'application en prélevée convient également aux systèmes avec travail réduit du sol, culture sur billons et semis direct dans les cultures de maïs et de soja.
- Il faut réduire le plus possible l'exposition du sol non traité lorsqu'on travaille le sol ou qu'on fertilise.

APPLICATION EN POSTLEVÉE

- MAÏS SEULEMENT.
- Appliquer du tout début de la levée du maïs jusqu'au stade six feuilles et **avant que les mauvaises herbes n'aient dépassé le stade deux feuilles**.
- Certaines feuilles peuvent montrer des signes de brûlure, mais le rendement n'en sera pas affecté.
- NE PAS mélanger l'herbicide DUAL II Magnum avec des engrais liquides, des huiles, des concentrés d'huile ou des agents tensio-actifs pour les traitements en postlevée.
- Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni récolter le maïs dans les 80 jours suivant un traitement en postlevée.

ATTENTION

Ne pas appliquer sur des sols comportant moins de 1 % ou plus de 10 % de matière organique. Les céréales d'hiver peuvent être semées 4 1/2 mois après l'application. Si le temps sec persiste après l'application en présemis, l'incorporation au sol en présemis ou le traitement en prélevée, la suppression des graminées annuelles risque de ne pas être satisfaisante.

ENGRAIS LIQUIDES

Les solutions d'azote ou les engrais liquides complets peuvent remplacer l'eau comme support de pulvérisation de l'herbicide DUAL II Magnum dans le maïs, seul ou en association avec un autre produit, pour l'application en présemis, l'incorporation au sol en présemis ou l'application en prélevée. Ne pas utiliser d'engrais liquides pour l'application en postlevée. Toujours déterminer la compatibilité de l'herbicide DUAL II Magnum ou des mélanges en cuve de l'herbicide DUAL II Magnum homologués dans la présente étiquette avec l'eau ou l'engrais liquide utilisé comme support de pulvérisation en préparant d'avance de petites quantités dans les mêmes proportions. Toujours consulter l'étiquette du produit d'association si le support de pulvérisation du mélange en cuve est un engrais liquide.

ENGRAIS GRANULÉS EN VRAC

Plusieurs engrais granulés en vrac peuvent être imprégnés de l'herbicide DUAL II Magnum avec l'herbicide AAtrex® pour supprimer les mauvaises herbes par incorporation au sol en présemis dans le maïs. Mélanger les herbicides et l'engrais à l'aide d'un mélangeur couramment utilisé pour les engrais granulés en vrac. Pulvériser l'herbicide uniformément sur l'engrais. Si le mélange d'herbicides et d'engrais est trop mouillé, on recommande d'utiliser une poudre très absorbante (généralement moins de 2 % du poids) comme le Microcel E, la terre de diatomées ou l'argile en poudre.

Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, appliquer le mélange en cuve d'herbicide DUAL II Magnum et d'engrais ou d'herbicide DUAL II Magnum avec l'herbicide AAtrex et l'engrais uniformément sur le sol à l'aide d'un équipement bien étalonné, immédiatement après avoir fait le mélange, et incorporer conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Note : Appliquer l'engrais granulé imprégné des doses recommandées d'herbicide DUAL II Magnum ou des mélanges d'herbicide DUAL II Magnum à raison d'au moins 225 kg à l'hectare.

Ne pas imprégner les engrais nitriques, les superphosphates et le calcaire d'herbicide DUAL II Magnum, seul ou avec l'herbicide AAtrex.

MÉLANGE ET PULVÉRISATION

. Pression de pulvérisation – 200 à 300 kPa
. Volume de pulvérisation – au moins 150 litres à l'hectare. L'utilisation de volumes d'eau plus élevés et de plus grosses têtes de buses permet généralement d'augmenter le dépôt de pulvérisation et de réduire la dérive.
. Maintenir la conduite de dérivation au fond de la cuve pour limiter la formation de mousse.
. Utiliser des tamis d'aspiration de 16 mailles et des tamis de conduite et de buse de 50 mailles.

1. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié du support de pulvérisation. Agiter lentement.
2. Verser le produit d'association (poudre mouillable ou granulé mouillable), le cas échéant. Si l'on utilise des engrais liquides comme support de pulvérisation, commencer la bouillie avec de l'eau.
3. Verser le produit d'association (pâte fluide ou liquide), le cas échéant, et agiter à fond.
4. Remplir la cuve aux 9/10 de support de pulvérisation et ajouter l'herbicide DUAL II Magnum et tout autre concentré émulsifiable ou autre produit liquide à mélanger.

5. Remplir le reste de la cuve de support de pulvérisation, maintenir l'agitation et pulvériser.
6. Ne pas laisser reposer sans agitation.
7. L'équipement de pulvérisation doit être rincé à fond à l'eau propre et vidé avant et après l'utilisation de l'herbicide DUAL II Magnum et ses différents mélanges en cuve.

Note : Si on utilise l'herbicide Fieldstar†, s'assurer que les sacs hydrosolubles et l'herbicide Fieldstar sont complètement dissous avant de passer à l'étape suivante.

MAÏS
MÉLANGES EN CUVE (EST DU CANADA SEULEMENT)

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE DUAL II MAGNUM[1]	DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION[2]
Application en présemis à la surface (jusqu'à 30 jours avant le semis)	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges[3]	1,25 - 1,75 L	+ 1,1 - 1,7 kg AAtrex Nine-0® ou 2,1 - 3,1 L AAtrex Liquide 480® ou 216 g Fieldstar[4,7]
	Graminées annuelles, mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces	1,25 - 1,75 L	+ 2,6-2,7 L TOUCHDOWN® 480[5] ou 2,0 L TOUCHDOWN 600[5] ou 2,35 - 2,5 L TOUCHDOWN iQ[5] ou 2,35 - 2,5 L Roundup† Original[5] ou 2,35 - 2,5 L Roundup Transorb[5] ou 1,23 - 1,30 kg Roundup Dry (68,5 % de glyphosate)[5] ou 2,35-2,5 L Glyfos†[5] ou 2,35-2,5 L Credit†[5] ou 2,35-2,5 L Vantage†[5] ou 2,35-2,5 L Vantage Plus†[5] ou 2,35-2,5 L Renegade†[5]
	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces	1,25 - 1,75 L	+ 1,1-1,7 kg AAtrex Nine-0[6] ou 2,1-3,1 L AAtrex Liquide 480[6] + 2,6-2,7 L TOUCHDOWN 480[5] ou 2,0 L TOUCHDOWN 600[5] ou 2,35-2,5 L TOUCHDOWN iQ[5] ou 2,35-2,5 L Roundup Original[5] ou 2,35-2,5 L Roundup Transorb[5] ou 1,23-1,30 kg Roundup Dry (68,5 % de glyphosate)[5] ou 2,35-2,5 L Glyfos[5] ou 2,35-2,5 L Credit[5] ou 2,35-2,5 L Vantage[5] ou 2,35-2,5 L Vantage Plus[5] ou 2,35-2,5 L Renegade[5]
Incorporation au sol en présemis	Souchet, graminées annuelles	1,25 - 1,75 L	Herbicide DUAL II Magnum utilisé seul
	Souchet, graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges	1,25 - 1,75 L	+ 1,1-1,7 kg AAtrex Nine-0 ou 2,1-3,1 L AAtrex Liquide 480 ou 216 g Fieldstar[7]

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE DUAL II MAGNUM[1]	DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION[2]
Prélevée	Graminées annuelles	1,25 - 1,75 L	Herbicide DUAL II Magnum utilisé seul
	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges	1,25 - 1,75 L	+ 1,1-1,7 kg AAtrex Nine-0 ou 2,1-3,1 L AAtrex Liquide 480
	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris les mauvaises herbes résistantes aux triazines	1,25 - 1,75 L	+ 1,25 L Banvel† II[7] **ou** 3,7-4,5 L Marksman† [7,8] **OU** + 1,1-1,7 kg AAtrex Nine-O + 1,25 L Banvel II[7] **OU** + 2,1-3,1 L AAtrex Liquide 480 + 1,25 L Banvel II[7] **OU** + 216 g Fieldstar[7] **OU** + 0,3 L CALLISTO® 480SC **OU** + 0,3 L CALLISTO 480SC + 2,1-3,1 L AATREX Liquide 480
	Graminées annuelles, mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces	1,25 - 1,75 L	+ 2,6-2,7 L TOUCHDOWN 480[5] ou 2,0 L TOUCHDOWN 600[5] ou 2,35-2,5 L TOUCHDOWN iQ[5] ou 2,35-2,5 L Roundup Original[5] ou 2,35-2,5 L Roundup Transorb[5] ou 1,23-1,30 kg Roundup Dry (68,5 % de glyphosate)[5] ou 2,35-2,5 L Glyfos[5] ou 2,35-2,5 L Credit[5] ou 2,35-2,5 L Vantage[5] ou 2,35-2,5 L Vantage Plus[5] ou 2,35-2,5 L Renegade[5]
	Graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles suivantes, y compris les mauvaises herbes tolérantes aux triazines : amarante à racine rouge, chénopode blanc, abutilon, petite herbe à poux, moutarde sauvage, vélar fausse giroflée, morelle noire de l'Est	1,5 L	+ 70 g Converge† 75WDG[7,9] + 1,1 L Converge 480[7,9]

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE DUAL II MAGNUM[1]	DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION[2]
	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces	1,25 - 1,75 L	+ 1,1-1,7 kg AAtrex Nine-0[6] ou 2,1-3,1 L AAtrex Liquide 480[6] + 2,6-2,7 L TOUCHDOWN 480[5] ou 2,0 L TOUCHDOWN 600[5] ou 2,35-2,5 L TOUCHDOWN iQ[5] ou 2,35-2,5 L Roundup Original[5] ou 2,35-2,5 L Roundup Transorb[5] ou 1,23-1,30 kg Roundup Dry (68,5 % de glyphosate)[5] ou 2,35-2,5 L Glyfos[5] ou 2,35-2,5 L Credit[5] ou 2,35-2,5 L Vantage[5] ou 2,35-2,5 L Vantage Plus[5] ou 2,35-2,5 L Renegade[5]
Tôt après la levée (du début de la levée au stade 2 feuilles)	Graminées annuelles	1,25 - 1,75 L	Herbicide DUAL II Magnum utilisé seul
	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges	1,25 - 1,75 L	+ 1,1-1,7 kg AAtrex Nine-0 ou 2,1-3,1 L AAtrex Liquide 480
	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris les mauvaises herbes résistantes aux triazines	1,25 - 1,75 L	+ 3,7-4,5 L, Marksman[7,8] **ou** 600 mL-1,25 L Banvel II[7] **OU** + 1,2 kg AAtrex Nine-0 + 600 mL-1,25 L Banvel II[7] **OU** + 2,3 L AAtrex Liquide 480 + 600 mL-1,25 L Banvel II[7] **OU** + 0,3 L CALLISTO 480SC[10] **OU** + 0,3L CALLISTO 480SC + 2,1-3,1 L AATREX Liquide 480[10]
Postlevée (de 3 à 6 feuilles) (maïs hybride et maïs-ensilage seulement)	Graminées annuelles	1,25 - 1,75 L	Herbicide DUAL II Magnum utilisé seul[7]
	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges	1,25 - 1,75 L	+ 1,1-1,7 kg AAtrex Nine-0[7] ou 2,1-3,1 L AAtrex Liquide 480[7]
	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris les mauvaises herbes résistantes aux triazines	1,25 - 1,75 L	+ 3,7-4,5 L Marksman[7,8, 11] **OU** 600 mL-1,25 L Banvel II[7,11] **OU** +1,2 kg AAtrex Nine-O + 600 mL-1,25 L Banvel II[7,11] **OU** + 2,3 L AAtrex Liquide 480 + 600 mL-1,25 L Banvel II[7,11]

[1] Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide DUAL II Magnum en cas de forte densité de mauvaises herbes.

[2] Consulter les étiquettes des produits d'association à mélanger avec l'herbicide DUAL II Magnum pour connaître les directives particulières quant aux mauvaises herbes à feuilles larges, aux variations dans les types de sol, aux cultures de rotation, à la paissance et autres restrictions.

[3] Ne procéder à l'application de surface en présemis de l'herbicide DUAL II Magnum plus l'herbicide AAtrex que si les mauvaises herbes annuelles levées ont moins de 6 cm de hauteur. Si les mauvaises herbes annuelles levées ont plus de 6 cm, appliquer les herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyfos, Credit, Vantage ou Renegade avant l'application du mélange ou, encore, ajouter les herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyfos, Credit, Vantage ou Renegade au mélange d'herbicides DUAL II Magnum plus AAtrex de façon à constituer un mélange de 3 herbicides. Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les directives spécifiques quant aux précautions, restrictions et doses et additifs recommandés.

[4] Les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles qui ont dépassé le stade 2 feuilles ne seront pas supprimées par l'application en surface en présemis de l'herbicide DUAL II Magnum avec l'herbicide Fieldstar.

[5] Certaines mauvaises herbes vivaces peuvent ne pas être supprimées par ces doses des herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyfos, Credit, Vantage ou Renegade. Consulter l'étiquette des herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyfos, Credit, Vantage ou Renegade au sujet des mauvaises herbes vivaces supprimées.

[6] On recommande d'utiliser les formules liquides des produits dans les mélanges en cuve avec les herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyfos, Credit, Vantage ou Renegade. Consulter l'étiquette des herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyfos, Credit, Vantage ou Renegade pour connaître les directives spécifiques quant aux précautions, restrictions et doses et additifs recommandés.

[7] NE PAS UTILISER CES MÉLANGES EN CUVE NI CES PÉRIODES DE TRAITEMENT DANS LE MAÏS DE SEMENCE, LE MAÏS SUCRÉ NI LE MAÏS À ÉCLATER.

[8] Utiliser la dose la plus faible d'herbicide Marksman sur les sols et les loams sablonneux et la dose la plus élevée sur les loams et les sols argileux.

[9] Respecter toutes les restrictions relatives au type de sol figurant sur l'étiquette de l'herbicide Converge 75WDG.

[10] MAÏS CULTIVÉ (MAÏS-GRAIN ET MAÏS-FOURRAGE) SEULEMENT

[11] Ne pas appliquer de mélanges en cuve contenant les herbicides Marksman ou Banvel II après le stade 5 feuilles du maïs.

NOTES pour l'application en surface en présemis et en prélevée seulement

Pour améliorer la suppression par contact des **petites** mauvaises herbes annuelles levées, les additifs suivants peuvent être ajoutés aux mélanges d'herbicide DUAL II Magnum avec les herbicides AAtrex Nine-O ou AAtrex Liquide 480 :

- Huile adjuvante, 28-0-0 ou 10-34-0 à 5 % v/v
- Huile adjuvante concentrée à 1 % v/v
- Agent tensioactif non ionique à 0,1 % v/v

En présence de mauvaises herbes annuelles plus grandes ou de mauvaises herbes vivaces, ajouter les herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyfos, Credit, Vantage ou Renegade au mélange en cuve (voir le tableau ci-devant).

MÉLANGES EN CUVE (OUEST DU CANADA SEULEMENT)

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE DUAL II MAGNUM[1]	DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION[2]
Incorporation au sol en présemis	Sétaires verte et glauque, échinochloa pied-de-coq et mauvaises herbes à	1,25 – 1,75 L	+ 1,1-1,7 kg AAtrex Nine-0 ou 2,1-3,1 L AAtrex Liquide 480

	feuilles larges		
Prélevée avec irrigation	Sétaires verte et glauque, échinochloa pied-de-coq et mauvaises herbes à feuilles larges	1,25 – 1,75 L	+ 1,1-1,7 kg AAtrex Nine-0 ou 2,1-3,1 L AAtrex Liquide 480

[1] Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide DUAL II Magnum pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

[2] Consulter les étiquettes des produits d'association à mélanger avec l'herbicide DUAL II Magnum pour connaître les directives particulières quant aux variations dans les types de sol et autres restrictions.

SOJA

MÉLANGES EN CUVE

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES[1]	DOSE/HA D'HERBICIDE DUAL II MAGNUM[2]	DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION[3]
Application en présemis (jusqu'à 30 jours avant le semis)	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle[4]	1,15 - 1,75 L	+ 1,0-2,2 L Sencor† 500F ou Sencor 480F ou 1,0-2,2 L Sencor Soya ou 670 g-1,45 kg Sencor 75DF ou 670 g-1,45 kg Lexone† DF[5]
	Graminées annuelles, morelle, mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces	1,15 - 1,75 L	+ 2,6-2,7 L TOUCHDOWN 480[6] ou 2,0 L TOUCHDOWN 600[6] ou 2,35-2,5 L TOUCHDOWN iQ[6] ou 2,35-2,5 L Roundup Original[6] ou 2,35-2,5 L Roundup Transorb[6] ou 1,23-1,30 kg Roundup Dry (68,5 % de glyphosate)[6] ou 2,35-2,5 L Glyfos[6] ou 2,35-2,5 L Credit[6] ou 2,35-2,5 L Vantage[6] ou 2,35-2,5 L Vantage Plus[6] ou 2,35-2,5 L Renegade[6]
	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle, mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces	1,15 - 1,75 L	+ 2,6-2,7 L TOUCHDOWN 480[6] ou 2.0 L TOUCHDOWN 600[6] ou 2,35-2,5 L TOUCHDOWN iQ[6] ou 2,35-2,5 L Roundup Original[6] ou 2,35-2,5 L Roundup Transorb[6] ou 1,23-1,30 kg Roundup Dry (68,5 % de glyphosate)[6] ou 2,35-2,5 L Glyfos[6] ou 2,35-2,5 L Credit[6] ou 2,35-2,5 L Vantage[6] ou 2,35-2,5 L Vantage Plus[6] ou 2,35-2,5 L Renegade[6] + 1,0-2,2 L Sencor 500F[7] ou Sencor 480F[7] ou 1,0-2,2 L Sencor Soya ou 670 g-1,45 kg Sencor 75DF[7] ou 670 g-1,45 kg Lexone DF[5,7]

MOMENT DU TRAITEMENT	**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES[1]**	**DOSE/HA D'HERBICIDE DUAL II MAGNUM[2]**	**DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION[3]**
Incorporation au sol en présemis	Souchet, graminées annuelles et morelle	1,15 - 1,75 L	Herbicide DUAL II Magnum utilisé seul
	Souchet, graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle	1,15 - 1,75 L	+ 550-750 g Sencor 75DF ou 850 mL-1,1 L Sencor 500F ou Sencor 480F ou 850 mL-1,1 L Sencor Soya ou 540-640 g Lexone DF[5] ou 312 mL Pursuit[† 8]
Prélevée	Graminées annuelles et morelle	1,15 - 1,75 L	Herbicide DUAL II Magnum utilisé seul
	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle	1,15 - 1,75 L	+ 850 mL-2,25 L Sencor 500F ou Sencor 480F ou 850 mL-2,25 L Sencor Soya ou 550 g-1,5 kg Sencor 75DF ou 540-960 g Lexone DF[5] ou 1,6-2,5 L Afolan[†] F ou 1,9-2,3 L Lorox[†] L[5] ou 1,75-2,25 kg Lorox DF[5] ou 3,0-4,0 L PATORAN[†] 400SC ou 312-420 mL Pursuit[8] ou 210-550 g Lexone DF plus 1,4-2,0 kg Lorox DF[5] ou 210-550 g Lexone DF plus 1,5-2,0 L Lorox L[5] ou 465-665 g Sencor 75DF plus 1,4-2,0 kg Lorox DF[5] ou 465-665 g Sencor 75DF plus 1,5-2,0 L Lorox L[5] ou 750 mL-1,0 L Sencor 500F ou Sencor 480F ou Sencor Soya plus 1,4-2,0 kg Lorox DF[5] ou 750 mL-1,0 L Sencor 500F ou Sencor 480F ou Sencor Soya plus 1,5-2,0 L Lorox L[5]
	Graminées annuelles, morelle, mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces	1,15 - 1,75 L	+ 2,6-2,7 L TOUCHDOWN 480[6] ou 2.0 L TOUCHDOWN 600[6] ou 2,35-2,5 L TOUCHDOWN iQ[6] ou 2,35-2,5 L Roundup Original[6] ou 2,35-2,5 L Roundup Transorb[6] ou 1,23-1,30 kg Roundup Dry (68,5 % de glyphosate)[6] ou 2,35-2,5 L Glyfos[6] ou 2,35-2,5 L Credit[6] ou 2,35-2,5 L Vantage[6] ou 2,35-2,5 L Vantage Plus[6] ou 2,35-2,5 L Renegade[6]

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES[1]	DOSE/HA D'HERBICIDE DUAL II MAGNUM[2]	DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION[3]
Prélevée	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle, mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces	1,15 - 1,75 L	+ 2,6-2,7 L TOUCHDOWN 480[6] ou 2,0 L TOUCHDOWN 600[6] ou 2,35-2,5 L TOUCHDOWN iQ[6] ou 2,35-2,5 L Roundup Original[6] ou 2,35-2,5 L Roundup Transorb[6] ou 1,23-1,30 kg Roundup Dry (68,5 % de glyphosate)[6] ou 2,35-2,5 L Glyfos[6] ou 2,35-2,5 L Credit[6] ou 2,35-2,5 L Vantage[6] ou 2,35-2,5 L Vantage Plus[6] ou 2,35-2,5 L Renegade[6] + 850 mL-2,25 L Sencor 500F[7] ou Sencor 480F[7] ou 850 mL-2,25 L Sencor Soya ou 550 g-1,5 kg Sencor 75DF[7] ou 540-960 g Lexone DF[5,7] ou 312-420 mL Pursuit[8]

1 Pour obtenir une suppression optimale de la morelle, appliquer la dose la plus élevée d'herbicide DUAL II Magnum en prélevée, en mélange avec un autre herbicide également homologué pour la suppression de la morelle.

2 Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide DUAL II Magnum pour les fortes infestations de mauvaises herbes. Pour la répression de l'amarante à racine rouge, appliquer au moins 1,25 L d'herbicide DUAL II Magnum à l'hectare.

3 Consulter les étiquettes des produits d'association à mélanger avec l'herbicide DUAL II Magnum pour connaître les directives particulières quant aux mauvaises herbes à feuilles larges, aux variations dans les types de sol, aux cultures de rotation, à la paissance et autres restrictions.

4 Ne procéder à l'application en surface en présemis de l'herbicide DUAL II Magnum plus l'herbicide Sencor, ou de l'herbicide DUAL II Magnum plus l'herbicide Lexone, que si les mauvaises herbes annuelles levées ont moins de 6 cm de hauteur. Si les mauvaises herbes annuelles levées ont plus de 6 cm, appliquer les herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyfos, Credit, Vantage ou Renegade avant l'application du mélange ou, encore, ajouter les herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyfos, Credit, Vantage ou Renegade au mélange d'herbicides DUAL II Magnum plus Sencor ou Lexone de façon à constituer un mélange de 3 herbicides. Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les directives spécifiques quant aux précautions, restrictions et doses et additifs recommandés.

5 Les mélanges en cuve avec les herbicides Lexone ou Lorox ne peuvent être utilisés que dans l'est du Canada.

6 Certaines mauvaises herbes vivaces peuvent ne pas être supprimées par ces doses des herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyfos, Credit, Vantage ou Renegade. Consulter l'étiquette des herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyfos, Credit, Vantage ou Renegade au sujet des mauvaises herbes vivaces supprimées.

7 On recommande d'utiliser les formules liquides des produits d'association à mélanger avec les herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyfos, Credit, Vantage ou Renegade. Consulter l'étiquette des herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyfos, Credit, Vantage ou Renegade pour connaître les directives spécifiques quant aux précautions, restrictions et doses et additifs recommandés.

8 Ne pas appliquer l'herbicide Pursuit deux années de suite en incorporation au sol en présemis. L'année suivant une application de l'herbicide Pursuit, ne semer que les cultures suivantes : soja, maïs fourrager, orge de printemps, blé de printemps et blé d'hiver. Ne pas semer de blé d'hiver dans les 120 jours suivant une application de l'herbicide Pursuit.

ATTENTION : Le soja doit être semé à au moins 4 cm de profondeur; autrement, des dommages peuvent être causés à la culture. Ne pas appliquer l'herbicide DUAL II Magnum après la levée du soja.

Notes pour l'application en surface en présemis et en prélevée SEULEMENT

Pour améliorer la suppression par contact des **petites** mauvaises herbes annuelles levées, les additifs suivants peuvent être ajoutés aux mélanges en cuve d'herbicide DUAL II Magnum avec les herbicides Sencor 500F, Sencor 480F, Sencor Soya, Sencor 75DF, Lexone DF ou Pursuit :

- Huile adjuvante, 28-0-0 ou 10-34-0 à 5 % v/v
- Huile adjuvante concentrée à 1 % v/v
- Agent tensioactif non ionique à 0,1 % v/v

En présence de mauvaises herbes annuelles plus grandes ou de mauvaises herbes vivaces, ajouter les herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyfos, Credit, Vantage ou Renegade au mélange en cuve d'herbicides (voir le tableau ci-devant).

HARICOTS

HARICOTS MANGE-TOUT (jaunes et verts seulement)
HARICOTS SECS (blancs, rognons et Pinto seulement)
ET HARICOTS DE LIMA

Est du Canada et Colombie-Britannique

TRAITEMENT FRACTIONNÉ SEULEMENT

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE À L'HECTARE D'HERBICIDE DUAL II MAGNUM[1]	DOSE À L'HECTARE DE PATORAN[2]
Souchet, graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges	1,15 - 1,75 L Incorporation au sol en présemis	Prélevée seulement 2,5 - 3,5 L PATORAN 400SC

[1] Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide DUAL II Magnum pour les fortes infestations de mauvaises herbes. Pour la répression de l'amarante à racine rouge, appliquer l'herbicide DUAL II Magnum à raison d'au moins 1,25 L à l'hectare.

[2] Les doses d'herbicide PATORAN sont fonction des types de sol. Consulter l'étiquette de l'herbicide PATORAN pour connaître les directives particulières quant aux variations dans les types de sol.

ATTENTION : Les haricots doivent être semés à au moins 4 cm de profondeur; autrement, des dommages peuvent être causés à la culture. Ne pas appliquer l'herbicide DUAL II Magnum en prélevée. Ne pas incorporer l'herbicide DUAL II Magnum au sol avec l'herbicide PATORAN. Ne pas mélanger l'herbicide DUAL II Magnum en cuve avec l'herbicide PATORAN.

POMMES DE TERRE

MÉLANGES EN CUVE

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE DUAL II MAGNUM[1]	DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION[2]
Incorporation au sol en présemis	Souchet, graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges	1,25 - 1,75 L	+ 750 g-1,5 kg Sencor 75DF ou 1,1-2,25 L Sencor 500F ou Sencor 480F ou 830 g-1,2 kg Lexone DF
Prélevée	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges	1,25 - 1,75 L	+ 1,6-2,5 L Afolan F ou 750 g-1,5 kg Sencor 75DF ou 1,1-2,25 L Sencor 500F ou Sencor 480F ou 830 g-1,2 kg Lexone DF ou 1,9-2,3 L Lorox L ou 3,0-4,0 L PATORAN 400SC ou 1,75-2,25 kg Lorox DF

1 Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide DUAL II Magnum pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

2 Consulter les étiquettes des produits d'association à mélanger avec l'herbicide DUAL II Magnum pour connaître les directives particulières quant aux variations dans les types de sol et autres restrictions.

ATTENTION : Ne pas appliquer l'herbicide DUAL II Magnum au moment où la terre se fendille ni après la levée des pommes de terre. Ne pas appliquer sur la variété Superior.

BETTERAVES À SUCRE

MOMENT DU TRAITEMENT

L'herbicide DUAL II Magnum peut être appliqué comme suit :

1. incorporation au sol en présemis en mélange avec l'herbicide Pyramin† ou
2. application en prélevée en mélange en cuve avec l'herbicide Pyramin ou
3. incorporation au sol en présemis suivie d'une application en prélevée de l'herbicide Pyramin.

DOSE À L'HECTARE D'HERBICIDE DUAL II MAGNUM[1]	DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION[2]
1,25 - 1,75 L	8,25 - 10,25 L Pyramin FL 430 g/L

1 Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide DUAL II Magnum pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

2 Consulter l'étiquette de l'herbicide Pyramin FL pour connaître les directives particulières quant aux variations dans les types de sol et autres restrictions.

RUTABAGAS (EST DU CANADA SEULEMENT)

MOMENT DU TRAITEMENT

L'herbicide DUAL II Magnum peut être appliqué comme suit :
1. incorporation au sol en présemis ou
2. application en prélevée.

DOSE À L'HECTARE D'HERBICIDE DUAL II MAGNUM [1]
1,25 - 1,75 L

[1] Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide DUAL II Magnum pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

Pour supprimer le souchet, l'herbicide DUAL II Magnum doit être incorporé au sol en présemis.

TOMATES REPIQUÉES - CULTIVÉES POUR LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

MÉLANGES EN CUVE

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA D'HERBICIDE DUAL II MAGNUM[1]	DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION[2]
Incorporation au sol en présemis	Morelles annuelles (morelle d'Amérique, morelle noire de l'Est), souchet, graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges	1,25 - 1,75 L	+ 0,5 - 1,4 L Sencor 500F ou Sencor 480F

[1] Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide DUAL II Magnum pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

[2] Consulter l'étiquette du produit d'association à mélanger avec l'herbicide DUAL II Magnum pour connaître les directives particulières quant aux mauvaises herbes supprimées, aux doses d'emploi, aux types de sol, à la teneur en matières organiques et aux autres restrictions.

ATTENTION : NE PAS APPLIQUER L'HERBICIDE DUAL II MAGNUM SUR LES TOMATES SEMÉES DIRECTEMENT (NON REPIQUÉES).

NOTE : L'HERBICIDE DUAL II MAGNUM PEUT ABÎMER LES PLANTS REPIQUÉS QUI ONT ÉTÉ AFFAIBLIS PAR TOUTE CAUSE PROVOQUANT UNE DIMINUTION DU RENDEMENT. POUR PRÉVENIR LES DOMMAGES, NE REPIQUER QUE DES PLANTS SAINS; NE PAS REPIQUER PAR TEMPS PLUVIEUX OU FROID OU LORSQUE DES CONDITIONS DE CROISSANCE DÉFAVORABLES PRÉVALENT. SUIVRE À LA LETTRE TOUTES LES DIRECTIVES D'APPLICATION ET D'INCORPORATION.

LUPIN BLANC DOUX

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	MOMENT DU TRAITEMENT	DOSE/HA[1]	REMARQUES
Graminées annuelles	Prélevée	1,10 - 1,75 L d'herbicide DUAL II Magnum	Faire un traitement par année avec de l'équipement d'application au sol. Appliquer dans un volume total de 200 à 300 L à l'hectare.

[1] Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide DUAL II Magnum pour les fortes infestations de mauvaises herbes. Pour la répression de l'amarante à racine rouge, appliquer l'herbicide DUAL II Magnum à raison d'au moins 1,25 L à l'hectare.

MÉLANGES EN CUVE (EST DU CANADA SEULEMENT)

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	MOMENT DU TRAITEMENT	DOSE/HA[1]
Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle[3]	Prélevée	1,10 - 1,75 L DUAL II Magnum[2] + 2,0 - 3,0 kg Lorox DF
Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle[3, 4]	Prélevée	1,10 - 1,75 L DUAL II Magnum[2] + 2,5 - 3,75 L PATORAN 400SC

REMARQUES

Faire un traitement par année avec de l'équipement d'application au sol. Appliquer dans 200 à 300 L d'eau à l'hectare. **Ne pas appliquer après la levée du lupin**. Le lupin doit être semé à une profondeur d'au moins 5 cm. Utiliser la dose la plus faible d'herbicide Lorox DF sur les sols de couleur pâle ayant moins de 2 % de matière organique. Ne pas récolter le lupin dans les 80 jours suivant le traitement.

[1] Consulter l'étiquette du produit d'association à mélanger avec l'herbicide DUAL II Magnum pour connaître les directives particulières quant aux mauvaises herbes à feuilles larges, aux variations dans les types de sol, aux cultures de rotation, à la paissance et autres restrictions.

[2] Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide DUAL II Magnum pour les fortes infestations de mauvaises herbes. Pour la répression de l'amarante à racine rouge, appliquer l'herbicide DUAL II Magnum à raison d'au moins 1,25 L à l'hectare.

[3] Pour obtenir une suppression optimale de la morelle, appliquer la dose la plus élevée d'herbicide DUAL II Magnum.

[4] Après une application d'un mélange en cuve d'herbicide DUAL II Magnum avec l'herbicide PATORAN 400SC, on peut observer certains dommages aux cultures, mais elles s'en remettront.

LUPIN BLANC DOUX

MÉLANGES EN CUVE (MARITIMES SEULEMENT)

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	MOMENT DU TRAITEMENT	DOSE/HA[1]
Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle[3]	Au semis ou en prélevée	1,10 - 1,75 L DUAL II Magnum[2] + 670 g Sencor 75DF

REMARQUES

Faire un traitement par année. Pulvériser en traitement généralisé en même temps que le semis ou lors d'un passage distinct après le semis, mais **avant** la levée de la culture. Le lupin doit être semé à une profondeur d'au moins 4 cm. Ne **pas** appliquer sur des sols sablonneux ou légers ayant moins de 2 % de matière organique, ni sur des terres noires. De faibles précipitations ou un léger arrosage après l'application améliorent la suppression des mauvaises herbes.

Certaines cultures de rotation sont sensibles à l'herbicide Sencor et peuvent être endommagées si elles sont semées dans un sol traité avec Sencor durant l'année d'application ou l'année suivante, notamment : oignon, céleri, poivron, choux, laitue, épinard, betterave à sucre, betterave potagère, navet, citrouille, courge, concombre, melon, tabac et canola non tolérant aux triazines. Le risque de dommages aux cultures subséquentes peut être amoindri par un travail du sol qui assure un bon mélange du sol après la récolte. Ne pas récolter les sarments comme fourrage.

1 Consulter l'étiquette du produit d'association à mélanger avec l'herbicide DUAL II Magnum pour connaître les directives particulières quant aux mauvaises herbes à feuilles larges, aux variations dans les types de sol, aux cultures de rotation, à la paissance et autres restrictions.

2 Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide DUAL II Magnum pour les fortes infestations de mauvaises herbes. Pour la répression de l'amarante à racine rouge, appliquer l'herbicide DUAL II Magnum à raison d'au moins 1,25 L à l'hectare.

3 Pour obtenir une suppression optimale de la morelle, appliquer la dose la plus élevée d'herbicide DUAL II Magnum.

ARBRES FRUITIERS NON EN PRODUCTION (PREMIÈRE ANNÉE) - POMMIERS, ABRICOTIERS, CERISIERS (DOUX ET ACIDE), PÊCHERS, POIRIERS, PRUNIERS

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA	REMARQUES
Après la plantation, avant la levée des mauvaises herbes	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges (le panic d'automne et la digitaire levant en fin de saison pourraient ne pas être supprimés par ce traitement)	1,25 - 1,75 L d'herbicide DUAL II Magnum[1] + 1,1 - 2,2 kg PRINCEP® Nine-T®[1]	Faire une application par année. Éviter le contact avec le tronc et les feuilles des arbres. Ne pas utiliser sur les sols sablonneux comportant moins de 2 % de matière organique. Les meilleurs résultats sont obtenus avec des applications faites après que la pluie a tassé le sol autour des arbres. Le traitement ne doit être effectué qu'au moyen d'une rampe de pulvérisation montée sur un tracteur.

[1] Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide DUAL II Magnum et d'herbicide PRINCEP Nine-T pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

ARBRES FRUITIERS ÉTABLIS (EN PRODUCTION) - POMMIERS, ABRICOTIERS, CERISIERS (DOUX ET ACIDE), PÊCHERS, POIRIERS, PRUNIERS

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA	REMARQUES
Après la plantation, avant la levée des mauvaises herbes	Graminées annuelles	1,75 L d'herbicide DUAL II Magnum	Faire une application en bande sous les arbres, une fois par année. Éviter le contact avec le tronc et les feuilles des arbres. Ne pas utiliser sur les sols sablonneux comportant moins de 2 % de matière organique. Le traitement ne doit être effectué qu'au moyen d'une rampe de pulvérisation montée sur un tracteur.
	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges (le panic d'automne et la digitaire levant en fin de saison pourraient ne pas être détruits par ce traitement)	1,75 L d'herbicide DUAL II Magnum plus 2,5 kg Princep Nine-T	Faire une application en bande sous les arbres, une fois par année. Éviter le contact avec le tronc et les feuilles des arbres. Ne pas utiliser sur les sols sablonneux comportant moins de 2 % de matière organique. Le traitement ne doit être effectué qu'au moyen d'une rampe de pulvérisation montée sur un tracteur.
	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges	1,75 L d'herbicide DUAL II Magnum plus 1,0 kg Lexone DF	Faire une application en bande sous les arbres, une fois par année. Éviter le contact avec le tronc et les feuilles des arbres. Ne pas utiliser sur les sols sablonneux comportant moins de 2 % de matière organique. Le traitement ne doit être effectué qu'au moyen d'une rampe de pulvérisation montée sur un tracteur.

POIS DE TRANSFORMATION (Est du Canada seulement)

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA d'herbicide DUAL II MAGNUM1	REMARQUES
Prélevée	Morelle noire de l'Est et graminées annuelles	1,25 - 1,75 L	Faire une application par année. Appliquer dans 150 à 250 L d'eau à l'hectare. Appliquer avec de l'équipement d'épandage au sol seulement.

[1] Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide DUAL II Magnum pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

SEMIS OU PLANTS REPIQUÉS DE DEUXIÈME ANNÉE OU PLUS : ÉPINETTE BLANCHE, ÉPINETTE DE NORVÈGE, ÉPINETTE NOIRE, PIN BLANC, PIN GRIS, PIN ROUGE ET MARCOTTIÈRES DE PEUPLIERS

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA	REMARQUES
Avant la levée ou tôt après la levée des mauvaises herbes	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges	1,25 - 1,75 L d'herbicide DUAL II Magnum[1]	Appliquer dans les plantations d'épinettes et de pins en pépinière forestière avant le débourrement. NE PAS APPLIQUER L'HERBICIDE DUAL II MAGNUM DANS LES 4 SEMAINES SUIVANT L'ÉCLATEMENT OU AVANT QUE LES AIGUILLES N'AIENT DURCI. Peut être appliqué en prélevée ou tôt après la levée, avant que les mauvaises herbes ne dépassent le stade 2 feuilles. Pour les marcottières de peupliers, appliquer lorsque les pieds mères sont dormants ou tôt après la levée des drageons.

[1] Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide DUAL II Magnum pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

LIRE CE QUI SUIT AVANT DE SOUMETTRE CE PRODUIT À DES UTILISATIONS SPÉCIALES

AVIS À L'UTILISATEUR

LE MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites ci-dessous, a été établi par des personnes autres que Syngenta protection des cultures Canada, inc. et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta protection des cultures Canada, inc. ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie quant au maintien de l'efficacité du produit ou à la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est appliqué sur les cultures mentionnées ci-dessous.

En conséquence, l'utilisateur accepte toute responsabilité des effets de l'utilisation du produit et libère Syngenta protection des cultures Canada, inc. de toute réclamation relative à l'efficacité et(ou) à la phytotoxicité du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée ci-dessous.

CHOUX, CHOUX-FLEURS ET BROCOLIS REPIQUÉS

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE[1]/HA d'herbicide DUAL II MAGNUM	REMARQUES
Après le repiquage Appliquer dans les 2 jours suivant le repiquage et avant la levée des mauvaises herbes. Ne pas incorporer au sol.	Morelle, graminées annuelles et amarante à racine rouge[2]	1,25 - 1,75 L	Faire un seul traitement par année. Appliquer dans 300 L d'eau à l'hectare. Appliquer avec de l'équipement d'épandage au sol seulement.

[1] Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide DUAL II Magnum pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

[2] Répression seulement.

TOMATES REPIQUÉES – CULTIVÉES POUR LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE
MÉLANGES EN CUVE

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA d'herbicide DUAL II MAGNUM[1]	DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION[2]
Incorporation au sol en présemis	Morelles annuelles (morelle d'Amérique, morelle noire de l'Est), souchet, graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges	1,0-1,25 L	+ 330-660 g Sencor 75DF plus 1,0-2,0 L Treflan† EC[3,4] ou 500 mL-1 L Sencor 500F ou Sencor 480 plus 1,0-2,0 L Treflan EC[3,4]

[1] Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide DUAL II Magnum pour les fortes infestations de mauvaises herbes et pour supprimer la morelle.
[2] Consulter l'étiquette du produit d'association à mélanger à l'herbicide DUAL II Magnum pour connaître les directives particulières quant aux mauvaises herbes supprimées, aux doses d'emploi, aux types de sol, à la teneur en matière organique et aux autres restrictions.
[3] Utiliser les doses les plus faibles sur les sols de texture légère et les doses les plus élevées sur les sols plus lourds.
[4] N'effectuer qu'une application par année. Ne pas appliquer dans les 60 jours précédant la récolte.

ATTENTION : NE PAS APPLIQUER SUR LES TOMATES SEMÉES DIRECTEMENT (NON REPIQUÉES).

NOTE : L'HERBICIDE DUAL II MAGNUM PEUT ABÎMER LES PLANTS REPIQUÉS QUI ONT ÉTÉ AFFAIBLIS PAR TOUTE CAUSE PROVOQUANT UNE DIMINUTION DU RENDEMENT. POUR PRÉVENIR LES DOMMAGES, NE REPIQUER QUE DES PLANTS SAINS; NE PAS REPIQUER PAR TEMPS PLUVIEUX OU FROID OU LORSQUE DES CONDITIONS DE CROISSANCE DÉFAVORABLES PRÉVALENT. SUIVRE À LA LETTRE TOUTES LES DIRECTIVES D'APPLICATION ET D'INCORPORATION.

FRAISIERS NOUVELLEMENT REPIQUÉS

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA d'herbicide DUAL II MAGNUM[1]	REMARQUES
Incorporation au sol en présemis ou application en prélevée (après le repiquage)	Gaminées annuelles et souchet[2]	1,25-1,75 L	Faire un seul traitement par année. Appliquer par incorporation au sol en présemis ou en traitement de prélevée (après le repiquage). Des dommages peuvent être causés à la culture, mais celle-ci s'en remettra sans perte de rendement. Ne pas appliquer sur le cultivar Joliette. Ne pas récolter les fruits des variétés qui produisent dès l'année du repiquage. Appliquer avec de l'équipement d'épandage au sol seulement.

[1] Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide DUAL II Magnum pour les fortes infestations de mauvaises herbes.
[2] Incorporation au sol en présemis seulement. Une sécheresse prolongée suivant l'application peut réduire le degré de suppression du souchet.

MÉLANGE EN CUVE POUR LE MAÏS SUCRÉ

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE/HA d'herbicide DUAL II MAGNUM[1]	DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION	REMARQUES
Prélevée	Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris les mauvaises herbes résistantes aux triazines	1,25 L	+ 1,1 - 1,7 kg AAtrex Nine 0 + 790 mL-1,56 L Afolan F ou 790 mL-1,56 L Lorox L ou 750 g-1,5 kg Lorox DF	N'effectuer qu'une application par année. Appliquer en traitement de prélevée. Appliquer dans au moins 150 L d'eau/ha. Ne pas récolter le maïs sucré dans les 50 jours suivant le traitement. N'utiliser que de l'équipement d'application au sol.

HARICOTS SECS

CULTURE	MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE[1] L/HA d'herbicide DUAL II Magnum	REMARQUES
Haricots secs (espèce *Phaseolus vulgaris* seulement)	Incorporation au sol en présemis OU Application au sol en prélevée	Morelle d'Amérique[2] Panic d'automne Morelle noire de l'Est[2] Sétaire (verte, glauque, géante) Digitaire (astringente, sanguine) Panic capillaire Échinochloa pied-de-coq Souchet comestible[3] Amarante à racine rouge [4]	1,15 à 1,75 L	Effectuer un seul traitement par année. Appliquer dans 150 L d'eau/ha. N'appliquer qu'avec de l'équipement terrestre. **NOTE :** Les variétés de haricots secs peuvent afficher des variations dans la tolérance aux herbicides, incluant DUAL II Magnum. Comme ce ne sont pas toutes les variétés d'haricots secs qui ont été testées quant à leur tolérance à l'herbicide DUAL Magnum II, limiter la première utilisation de DUAL Magnum II à une petite parcelle de chaque variété pour confirmer la tolérance avant de traiter tout le champ. En plus, consulter son fournisseur de semences pour de l'information sur la tolérance de variétés particulières de haricots secs à l'herbicide DUAL Magnum II **ATTENTION :** Les haricots doivent être ensemencés à au moins 4 cm de profondeur si l'on veut éviter tout dommage à la culture

[1.] Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide DUAL II Magnum pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

[2.] Les traitements en prélevée donnent parfois une meilleure suppression que l'incorporation au sol en présemis.

[3.] Incorporation au sol en présemis seulement. Une sécheresse prolongée suivant l'application peut réduire le degré de suppression du souchet.

[4.] Répression seulement.

HARICOTS CANNEBERGE ET HARICOTS ROGNONS
POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

CULTURE	MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE[1] L/HA d'herbicide DUAL II Magnum	DOSE L/HA MÉLANGE EN CUVE AVEC PRODUIT D'ASSOCIATION[2]	REMARQUES
Haricots canneberge	Incorporation au sol en présemis OU Application au sol en prélevée	Morelle d'Amérique[3] Morelle noire de l'Est[3] Panic d'automne Sétaire (verte, glauque, géante) Digitaire (astringente, sanguine) Panic capillaire Échinochloa pied-de-coq Souchet comestible[4] Amarante à racine rouge[5]	1,15 à 1,75 L	+ 0,312 L d'herbicide Pursuit	N'effectuer qu'une application par année. N'utiliser que de l'équipement d'application au sol. ATTENTION : Les haricots doivent être ensemencés à au moins 4 cm de profondeur si l'on veut éviter tout dommage à la culture.
Haricots rognons	Incorporation au sol en présemis OU Application au sol en prélevée		1,15 à 1,75 L	+ 0,312 L d'herbicide Pursuit	

[1] Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide DUAL II Magnum pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

[2] Consulter l'étiquette du produit d'association à mélanger à l'herbicide DUAL II Magnum pour connaître les directives particulières quant aux variations du type de sol et aux autres restrictions.

[3] Les traitements en prélevée donnent parfois une meilleure suppression que l'incorporation au sol en présemis.

[4] Incorporation au sol en présemis seulement. Une sécheresse prolongée suivant l'application peut réduire le degré de suppression du souchet.

[5] Répression seulement.

BETTERAVES À SUCRE

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE[1] L/HA d'herbicide DUAL II Magnum	REMARQUES
En postlevée, appliquer entre l'apparition du cotylédon et le stade quatre feuilles, mais avant la levée des mauvaises herbes	Morelle, graminées annuelles	1,25 à 1,75 L	N'effectuer qu'une application par année. Appliquer dans 150-300 L d'eau/ha. N'utiliser que de l'équipement d'application au sol. Ne pas faire plus d'une application par année. Ne pas récolter dans les **120** jours suivant le traitement. **NE PAS UTILISER LA PARTIE AÉRIENNE DE LA BETTERAVE À SUCRE POUR NOURRIR LES ANIMAUX.**

[1.] Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide DUAL II Magnum pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

NOTE: NE PAS mélanger l'herbicide DUAL II Magnum avec des engrais liquides, des huiles, des concentrés d'huile ou des agents tensio-actifs pour les traitements en postlevée.

POIVRONS D'AMÉRIQUE

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE[1] L/HA d'herbicide DUAL II Magnum	REMARQUES
En postlevée, appliquer dans les 48 heures suivant le repiquage, mais avant apparition des mauvaises herbes	Morelle, graminées annuelles	1,15 – 1,25 L	Appliquer dans au moins 150 L d'eau/ha. N'utiliser que de l'équipement d'application au sol. Ne pas récolter dans les 80 jours suivant le traitement. Le risque de dommages à la culture augmente lorsque le repiquage est fait hâtivement et que la température du sol est inférieure à 10 ºC. Les traitements effectués plus de 48 heures après le repiquage peuvent augmenter le risque de dommages aux feuilles. L'emploi de la dose de produit la plus faible dans les poivrons d'Amérique provoquer une suppression réduite lorsque l'infestation par les mauvaises herbes est importante.

[1] Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide DUAL II Magnum pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

NOTE : NE PAS mélanger l'herbicide DUAL II Magnum avec des engrais liquides, des huiles, des concentrés d'huile ou des agents tensio-actifs pour les traitements en postlevée.

SOJA – RÉPRESSION DE L'ACNIDE TUBERCULÉE

MOMENT DU TRAITEMENT	DOSE L/HA d'herbicide DUAL II Magnum	REMARQUES
En prélevée	1,75 L	N'effectuer qu'une application par année. Appliquer dans au moins 150 L d'eau/ha. N'utiliser que de l'équipement d'application au sol.

CITROUILLES ET POTIRONS

MOMENT DU TRAITEMENT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE L/HA D'HERBICIDE DUAL II MAGNUM	REMARQUES
Semis direct : Prélevée (avant l'apparition des mauvaises herbes) **OU** Post-levée (citrouilles ou potirons au stade 1-2 feuilles), avant l'apparition des mauvaises herbes)	Morelle, graminées annuelles et amarante à racine rouge [1]	1,15 L	N'effectuer qu'une application par année. Appliquer dans au moins 150 - 200L d'eau/ha. N'utiliser que de l'équipement d'application au sol. Ne pas récolter dans les **65** jours suivant le traitement. L'application de l'herbicide DUAL II MAGNUM peut endommager les citrouilles et les potirons, notamment par la perte de plants, une maturité retardée et même une perte de rendement. La suppression peut être réduite dans de fortes populations de mauvaises herbes.

[1] Répression seulement.

Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance à l'herbicide DUAL II Magnum, herbicide du groupe 15. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou développer des plantes naturellement résistantes à l'herbicide DUAL II Magnum et à d'autres herbicides du groupe 15. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ.

Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides

Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide DUAL II Magnum ou d'autres herbicides du groupe 15 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de travail du sol (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de travail du sol et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Syngenta protection des cultures Canada, inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à www.syngenta.ca.

Les noms de produits marqués des symboles ® ou MD sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.
† Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.

Consulter les étiquettes des produits d'association à mélanger ou à utiliser en traitement fractionné avec l'herbicide DUAL II Magnum pour connaître les recommandations propres à chaque culture.
SE CONFORMER AUX ÉTIQUETTES DE CES PRODUITS QUANT AUX MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES SUPPRIMÉES, AUX PRÉCAUTIONS, AUX AVERTISSEMENTS, AUX RESTRICTIONS, AUX MODES DE MÉLANGE ET DE PULVÉRISATION, AUX CULTURES DE LA ROTATION ET AU MODE D'EMPLOI DÉTAILLÉ RELATIVEMENT AUX VARIATIONS DE DOSAGE SELON LE TYPE DE SOL.